











## Commission et gouvernements européens :

## pour qui roulez-vous?

Ce 24 février commence le trajet de l'initiative de la Commission Européenne en vue d' »améliorer les conditions de travail des travailleurs de plateforme ».

## Mais il faut ne faut pas se tromper sur ce que « améliorer » veut dire.

Un travailleur peut bien sûr choisir d'être indépendant, mais uniquement si dans les faits il travaille réellement en totale indépendance, qu'il détermine ses conditions et son prix et que le client final est SON client. La plupart des plateformes, comme Uber, Deliveroo, Glovo, ... ne laissent aucune autonomie à leurs travailleurs. Ceux-ci sont constamment dirigés et contrôlés par l'algorithme. La Justice et les institutions de sécurité sociale l'ont constaté dans plusieurs pays européens.

Ce modèle de dumping social doit être stoppé maintenant. Car il se répand, se multiplie avec de nouvelles plateformes, mais aussi contamine l'économie « traditionnelle », notamment dans le transport, le commerce et la distribution, le nettoyage, l'horeca, le soin aux personnes et la santé, ...

Être salarié n'est pas un fétiche. C'est la conséquence de la réalité des conditions de travail telles que déterminées par les plateformes. Pour le travailleur, cela veut dire : être payé à l'heure, pour tout son temps de travail (y compris les temps d'attente), selon les barèmes de salaire et les avantages du secteur, et avoir les droits de sécurité sociale pour leurs prestations ; c'est forcer les plateformes à assumer leurs responsabilités d'employeur, notamment en termes de coûts d'équipement mais aussi de santé et de sécurité des travailleurs ; c'est rendre à des milliers de travailleuses et de travailleurs leur droit fondamental au dialogue et à la concertation sociale, à la participation et à la transparence de leur patron numérique.

D'après les plateformes, les lois ne sont pas adaptées à leur modèle. La Commission n'a pas à venir à leur secours et à faire des lois sur mesure pour ces intérêts privés, contre les intérêts des travailleurs.

Pas de 3ème statut, ni de statut au rabais! Ce serait combiner tous les désavantages: la subordination du salarié sans les droits, la précarité de l'indépendant sans son autonomie.

Action européenne et internationale simultanée dans 10 pays

Rendez-vous : 24/2 à 10h30, Rond-point Schuman, Bruxelles